



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

Cayenne, le 17/12/2025

Direction de l'aménagement des territoires et de la transition
écologique/Service transition écologique et connaissance
territoriale/Unité autorité environnementale

Contact : paul.lenrume@guyane.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur Douglas Brandelero Bonavigo
SAS Compagnie Minière Jaguar
258 Avenue Justin Catayée Kelex
97300 Cayenne

Objet : Examen au cas par cas pour un projet d'AEX « Nuage » à Roura

Référence : DATTE/STECT/UAE/2025 – 461

Vous avez transmis le 22 novembre 2025, à l'autorité environnementale, un dossier de demande d'examen au cas par cas pour un projet d'Autorisation d'Exploitation Minière (AEX) « Nuage » sur la commune de Roura. Je vous prie de trouver ci-joint la décision de l'autorité environnementale vous exemptant de la réalisation d'une étude d'impact.

Je vous rappelle que la décision de l'autorité environnementale ne vous dispense pas d'obtenir les autorisations administratives nécessaires auxquelles le projet pourrait être soumis comme indiqué dans l'article 2 de la décision.

Pour le préfet,
Le Directeur général des territoires
et de la mer

Ivan MARTIN